

[LIRE LE COMMUNIQUÉ EN LIGNE](#)

Contact presse

Marion Davaux
06 47 56 84 07

presse@ugict.cgt.fr

#VieDeMère doit pouvoir rimer avec carrière

Le Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle a rendu public le 22 février une grande consultation menée auprès de plus de 36 000 salarié·e·s de 10 grandes entreprises, à 80 % ingés, cadres et techs. Les résultats confirment malheureusement les centaines de témoignages reçus par l'Ugict-CGT dans le cadre de sa campagne « #viedemere, avoir une carrière c'est toute une histoire ».

Articuler maternité et carrière professionnelle : mission impossible

- 80 % des femmes ont déjà entendu des remarques sexistes sur la maternité au sein de leur entreprise.
- 75 % des femmes estiment que la maternité a un impact négatif sur la carrière, et 50 % d'entre elles disent l'avoir vécu à titre personnel.
- 73 % des répondant·e·s estiment que la parentalité est insuffisamment prise en compte dans l'organisation du temps et des lieux de travail.
- 33 % des femmes cadres ont eu le sentiment que l'annonce de leur grossesse a dérangé leur manager.

En cause : un partage des tâches toujours très stéréotypé...

- 70 % des femmes contre 30 % des hommes modifient leur organisation de travail dans l'année suivant la naissance de l'enfant.
- 55 % des mères (51 % des mères cadres) contre 8 % des pères (6 % des pères cadres) disent s'occuper majoritairement des tâches parentales.

...et la disponibilité permanente intégrée à la responsabilité professionnelle

- 87 % des cadres travaillent chez eux le soir, majoritairement du fait d'une charge de travail trop élevée.
- 25 % des cadres n'ont pas pris leur congé paternité dans son intégralité, d'abord du fait de leur charge de travail.
- Seuls 18 % des hommes cadres (contre 32 % des non-cadres) disent prendre habituellement les jours enfants malade.
- Seules 39 % des femmes cadres estiment pouvoir profiter de leur enfant autant qu'elles le souhaiteraient.

Le progrès est-il de pousser les femmes à adopter elles aussi le culte du présentisme, de la compétition et de la performance ? Ne faut-il pas plutôt, pour l'égalité F/H et le bien-être de nos enfants réduire le temps de travail pour permettre aux femmes comme aux hommes d'articuler parentalité et responsabilités professionnelles ?

La CGT et son Ugict interpellent le gouvernement et le patronat

Continuer à laisser en silence les femmes devoir arbitrer entre l'exercice de la parentalité et leur carrière professionnelle conduit à les enfermer dans le « plafond de mère », et figera les inégalités. Ceci peut aussi aboutir à une baisse de la natalité, à l'image de ce qui est à l'œuvre dans plusieurs pays européens. La parentalité est un investissement collectif et un choix de société. Pour pouvoir continuer à bénéficier de notre dynamisme démographique, pour élever le niveau de bien-être et d'éducation de nos enfants, et permettre enfin l'égalité entre les femmes et les hommes, il est temps de réduire le temps de travail et d'investir dans la petite enfance.

Pour cela, la CGT et son Ugict proposent :

- Un investissement massif dans les services publics pour que chaque enfant ait une solution de garde, essentiellement en crèche.
- L'allongement du congé paternité à 1 mois, son caractère obligatoire et sa rémunération à 100 %.
- L'allongement du congé maternité et sa rémunération à 100 %.
- La mise en place dans le Code du travail de jours rémunérés enfants malade et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes.
- L'indemnisation du congé parental au moins au niveau de l'arrêt maladie, pour qu'il soit plus partagé.
- Des droits de souplesse d'emploi du temps pour prendre en compte les contraintes parentales.
- L'effectivité du droit à la déconnexion et l'interdiction des réunions après 17 h.
- La limitation des horaires atypiques (travail le soir, la nuit ou le week-end) aux services de première nécessité.

À Montreuil, le 25 février 2019